

GRACQ  
Les Cyclistes Quotidiens  
Locale d'Ixelles  
Rue Jean-Baptiste Colyns, 3  
1050 Bruxelles  
T 0487 78 72 15  
ixelles@gracq.org

Commune d'Ixelles  
**Caroline Désir**  
Echevine de la Mobilité  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 Bruxelles



Bruxelles, le 8 avril 2014

**Objet : Extension du concept de rue cyclable à certaines voiries de la commune d'Ixelles**

Madame l'Echevine,

Au printemps 2013, Bruxelles Mobilité a lancé, en collaboration avec l'IBSR, un projet pilote portant sur les rues cyclables. En vertu du code de la route belge, une rue cyclable est une rue qui réserve la priorité aux cyclistes qui peuvent en occuper toute la largeur. Son accès est autorisé aux engins motorisés qui doivent toutefois respecter une limite de vitesse de 30km/h et ne peuvent pas dépasser les cyclistes.

La première rue testée en Région bruxelloise fut la contre-allée de l'avenue Louise. Celle-ci vient de recevoir le statut de rue cyclable, la phase pilote s'avérant concluante. Parmi les conclusions rendues, relevons l'impact positif sur le nombre de cyclistes empruntant cette artère et l'absence de conflits graves entre des cyclistes et le trafic routier motorisé. D'autres artères régionales devraient prochainement être rendues 'cyclables', à l'instar de la route parallèle située le long de l'avenue des Arts.

En dehors des voiries précitées, nul doute que certaines voiries communales, de par leur configuration, seraient des candidates idéales au statut de rue cyclable. Attribuer ce statut à certaines rues communales aurait non seulement un impact positif sur la mobilité mais améliorerait également la qualité de vie des habitants. Rappelons en outre que les rues cyclables peuvent jouer un rôle clé dans le développement du vélo en ville où l'espace manque parfois pour aménager de véritables infrastructures cyclables et où la vitesse du trafic est généralement réduite.

Afin d'encourager les communes bruxelloises à recourir au concept de rues cyclables, la Région de Bruxelles-Capitale met à disposition de celle-ci un subside visant à couvrir les coûts d'aménagement vu que de telles rues nécessitent quelques adaptations en termes d'infrastructures. Les communes doivent néanmoins se manifester auprès de la Région d'ici la mi-avril en lui notifiant les rues dont elles souhaiteraient modifier le statut.

Outre les itinéraires cyclables régionaux (ICR) qui pourraient être rendus, partiellement ou intégralement, 'cyclables', nous estimons que les rues reprises ci-dessous pourraient également bénéficier du statut de rue cyclable. De plus, certaines d'entre elles, à l'instar de la rue Goffart dont la vitesse est déjà limitée à 30 km/h, ne nécessiteraient pas beaucoup d'aménagements supplémentaires pour devenir 'cyclable'.

- rue de la Paix, voire l'ensemble du quartier Saint-Boniface
- rue de Londres

SECRÉTARIAT  
CENTRAL

rue de Londres 15  
1050 Bruxelles  
Belgique  
T/F +32 2 502 61 30  
info@gracq.org

- rue Goffart
- rue Major Renée Dubreucq
- rue du Viaduc
- rue Keyenveld
- rue Wayenberg
- avenue Général de Gaulle
- rue Gray

En vous remerciant d'avance pour la bonne attention que vous pourrez accorder à la présente, veuillez recevoir, Madame l'Echevine, l'expression de nos sincères salutations.

Pauline de Wouters

Responsable du GRACQ d'Ixelles

**SECRÉTARIAT  
CENTRAL**

rue de Londres 15  
1050 Bruxelles  
Belgique  
T/F +32 2 502 61 30  
info@gracq.org